

Odile FOUCAUD, Maître de conférences en histoire de l'art contemporain, Université Paul Valéry, Montpellier :

« Un monument dans la cité. L'ancienne prison Saint-Michel, Chef d'œuvre de fonctionnalisme architectural. » (juin 2003)

Extrait de : Atlante, *La prison Saint-Michel. L'Artiste et l'Ingénieur* (mai-décembre 2003) pp. 114-123

L'ancienne prison Saint-Michel de Toulouse constitue un exemple remarquable, original et édifiant des réalisations nées des réformes de la pénalité dans le monde occidental au XIXe siècle. Elle s'inscrit dans l'histoire internationale de l'élaboration, généreuse et utopique, longuement mûrie, depuis la fin du XVIIIe siècle d'un système pénal idéal assuré par une architecture performante. Elle résulte également de choix nationaux effectués à partir de ces travaux. Au sein de ce contexte, elle se présente cependant comme un édifice unique aux qualités architecturales absolument singulières.

La prison s'inscrit dans l'ambitieuse politique d'équipements publics qui caractérise le XIXe siècle marqué par sa foi dans le progrès et l'amélioration de l'existence de tous grâce à des édifices fonctionnels conçus spécifiquement pour satisfaire chaque programme : école, bibliothèque, université, hôpital, halle, abattoir, prison... Pour mener à bien cette noble ambition politique, des modèles idéaux ou typologies architecturales furent lentement et pragmatiquement élaborés et diffusés. Ces modèles n'empêchèrent pas chaque réalisation d'être une création originale et unique, adaptée à un lieu, des besoins et des moyens particuliers.

I - Surveiller, punir et amender, l'invention d'une architecture efficace

A partir des années 1770, la prison fit l'objet en Europe d'un intense travail de réflexion parallèle à celui sur les hôpitaux. Dans les deux cas, la nouveauté résidait dans la volonté de remplacer des lieux de dépôt par des lieux de guérison, de l'esprit ou du corps. Dans les deux cas, la foi dans la puissance de l'architecture avait la première place : un plan bien conçu constituerait un « instrument de guérison », « l'agent thérapeutique le plus puissant », selon les célèbres formules de l'aliéniste Esquirol en 1838. Dans les deux cas, la réflexion fut menée en collaboration étroite entre utilisateurs (médecins ou pénalistes) et architectes. Dans les deux cas, elle fut nourrie par les échanges entre les divers pays d'Europe et les Etats-Unis.

Dans les deux cas, ce travail trouva son aboutissement en France avec le choix de typologies fixées au niveau national sous la Monarchie de Juillet, autour de 1830-1840.

« Les prisons, écrivit en 1929 l'architecte Louis-Pierre Baltard, spécialiste de la question au Conseil des bâtiments civils, à Paris - ne seront plus que des hospices créés comme garantie de la sécurité publique, dans le sens que le mode de leur exécution le sera de la guérison des infirmités morales du peuple. »

De l'enquête à l'invention du panoptique

Lorsque l'enfermement devint la principale des peines, à la fin du XVIIIe siècle, par suite de la suppression de la torture, en particulier, les pénalistes élaborèrent un objectif utopique et finalement tout théorique d'amendement et de guérison morale des délinquants. La propreté, l'instruction, le travail, la solitude, la religion nécessaires désormais pour atteindre cet objectif étaient loin de régner dans ces immondes cachots du temps. Une célèbre enquête de John Howard montre l'horreur de la condition des détenus (*The State of the prisons in England and Wales, 1777-1778, et Appendix to the state of the prisons, 1788*). Au même moment les célèbres prisons d'invention du graveur-architecte Piranèse illustrent brillamment cette impression d'oubliettes terribles qui s'attache alors à ces établissements. La question était dans tous les esprits comme en témoigne aussi la symbolique prise d'une Bastille pratiquement vide de détenus.

Le « Panopticon » ou panoptique (tout visible), publié par Jeremy Bentham en 1791, constitue la première recherche d'une architecture adaptée à la fonction de prison, à cette époque où pour toute l'architecture publique doivent s'inventer des solutions formelles efficaces. Il faut, écrit-il, « s'assurer de l'amendement des prisonniers, fixer la santé, la propreté, l'ordre, l'industrie (le travail) dans ces demeures jusqu'à présent infestées de corruption morale et physique ». Il conçoit sur le papier une structure annulaire abritant des cellules sur six étages, toutes orientées sur un espace central vidé au centre duquel une tour de trois étages contient chapelle et poste de surveillance. Le surveillant n'est pas visible, caché par des rideaux (on ne sait pas où il regarde), alors que les cellules sont entièrement ouvertes à la vue, fermées simplement par des grilles. « Etre incessamment sous les yeux d'un inspecteur c'est perdre en effet la puissance de faire le mal, et presque la pensée de le vouloir ».

Son plan a inspiré diverses réalisations carcérales, plans circulaires ou semi-circulaires (celle d'Autun en France par exemple). Mais rapidement en raison de la difficulté technique et financière d'agrandir ce plan pour loger plus de détenus, on va opter pour

des plans dérivés du sien, mais à quartiers de détention rayonnants autour du centre de surveillance.

Economie de personnel et économique des brigades par la distance entre surveillant et détenu trouvent également leur solution dans ces nouveaux plans en panoptique. Le système du reste pouvait également permettre de ranger, séparer et surveiller toutes sortes de personnes (malades, élèves) et d'objets (denrées, archives) de façon commode et efficace. On citera seulement ici un exemple d'établissement culturel, la bibliothèque, proposée par Benjamin Delessert dans la 8^e lettre de Comte de Laborde : *De l'organisation des bibliothèques dans Paris*, 1845. Les conservateurs et les lecteurs se trouvent alors au centre et les livres rangés autour d'un plan panoptique circulaire.

« Le système cellulaire et les plans des pénitenciers ont épuisé ce qui se peut inventer pour rendre facile la surveillance, commode la répartition des individus ou des objets et ils atteignent ce but sans un seul sacrifice aux beautés et à la magnificence des arts ». (B. Delessert, *op. cit.*, 1845)

Auburn et Philadelphie

A partir de 1830, les progrès du libéralisme favorisent l'approfondissement de la réflexion sur le système pénitentiaire en Europe. Les modèles viennent alors non plus de Grande-Bretagne mais des Etats-Unis. Les deux systèmes pénaux et architecturaux différents sont fournis par les prisons d'Auburn et de Philadelphie qui donneront leur nom aux deux systèmes entre lesquels vont osciller ou se rallier les choix nationaux. Les deux systèmes pénaux finiront du reste par être associés.

La prison d'Auburn réalisée entre 1816 et 1825 dans l'Etat de New York est caractérisée par un système pénal basé sur la vie en commun des détenus le jour aux ateliers, aux réfectoires, à l'école, à la chapelle, et leur isolement la nuit dans des cellules très petites puisque réservées au sommeil. Cette vie collective se complète toutefois de la règle du silence qui constitue la marque du système. L'architecture même de l'établissement ne présente rien de remarquable si ce n'est son caractère économique : les quartiers des cellules sont établis en U autour d'une petite cour, les salles des activités de jour en U autour d'une vaste cour.

La prison de Cherry Hill (Eastern Penitentiary) à Philadelphie en Pennsylvanie construite par John Haviland de 1825 à 1829 présente un système pénal fondé sur l'isolement complet des détenus « enfermés jour et nuit dans des cellules assez spacieuses pour

qu'ils puissent y dormir, y travailler, y faire quelques pas ». (A. Blouet, *Projet de prison cellulaire pour 585 condamnés*, 1843). Le détenu seul avec sa conscience est forcé de l'entendre, croit-on ; le travail qu'il n'avait peut-être jamais connu devient un secours et il se trouve protégé contre la promiscuité et ses effets pervers, la corruption morale.

Le débat sur le meilleur système pénal, sur la question de l'isolement partiel ou complet fut général. L'isolement complet était déjà dénoncé par J. Bentham comme menant à la folie, au désespoir. Effectivement les taux de suicides firent préférer à partir des années 1850 des systèmes pénaux mixtes mi-cellulaires, mi-collectifs.

En revanche, au niveau architectural, la prison de Philadelphie constitue une extraordinaire perfection formelle et fonctionnelle et donne son nom au plan dont elle offre le premier exemple abouti. Les bâtiments regroupant administration et dépendances sont situés autour de l'unique entrée de l'établissement. Il faut les traverser pour accéder au pavillon central de la surveillance d'où rayonnent sept quartiers de détention d'un étage distribués par de longs couloirs régnant sur les deux niveaux et de part et d'autres desquels sont alignées les cellules... La surveillance ne porte plus directement comme dans le panoptique de Bentham sur les individus, mais seulement sur la circulation. L'économie de surveillants et de brimades s'en trouve améliorée encore. Des cours individuelles servant de promenoirs complètent l'ensemble clos par l'indispensable enceinte.

Ce plan radiant, aussitôt appelé philadelphien ou pennsylvanien dérive du panoptique par son point central unique de surveillance, mais permet des établissements beaucoup plus vastes et un nombre infini de variantes. En fonction des besoins, l'architecte peut allonger ou réduire la longueur et le nombre des branches de l'étoile de la détention. Il peut aussi augmenter le nombre des étages. Le modèle architectural philadelphien, en dépit de son coût de deux à quatre fois plus élevé que celui des prisons auburniennes, triompha un peu partout au XIXe siècle. Il fut choisi en Belgique pour 17 prisons sur les 20 réalisées, en Allemagne (une quarantaine d'établissements), en Scandinavie, dans les pays ibériques (Madrid, Victoria, Valence, Lisbonne), en Argentine, au Japon...

Les choix nationaux

Une délégation française envoyée aux Etats-Unis pour enquêter sur les prisons récemment construites revint convaincue de la supériorité du système philadelphien (*Rapport sur les pénitenciers aux Etats-Unis*, 1836). Composée d'Alexis de Tocqueville et de l'architecte Abel Blouet, notamment, elle influencera l'« *Instruction et programme pour*

la construction des maisons d'arrêt et de justice » adressée par le ministre de l'Intérieur Duchatel aux préfets en 1841 (Paris, 66 p.). Un « Atlas de plans de prisons cellulaires » modèles inventés mais non construits par les architectes Abel Blouet, Harou-Romain fils et Hector Horeau accompagnait le texte de prescriptions théoriques. Ce recueil constitue un inventaire extraordinaire de variations sur un schéma des plans centrés et radio-concentriques que leur extraordinaire beauté formelle caractérise. Certains dérivent du plan circulaire de Bentham, les autres appartiennent au type philadelphien. L'utilisation des matériaux nouveaux et en particulier de l'architecture métallique était largement préconisée pour éviter les incendies. Les modèles insistaient sur la présence d'un autel pour placer la religion au centre des bâtiments de la détention au-dessus de la tour de surveillance générale. Un bâtiment d'entrée et un double chemin de ronde complétaient tous les ensembles carcéraux.

Les typologies fixées par l'instruction ministérielle de 1841 pour la réalisation des prisons françaises ont donné naissance à un nombre limité de réalisations neuves pour des raisons financières. La plus fameuse était celle de Mazas réalisée à Paris par les architectes Gilbert et Lecointe entre 1843 et 1850 et détruite en 1898. Conçue pour 1260 cellules, elle présentait six ailes en étoile de trois étages irradiant d'une salle centrale octogonale. Elle fut un modèle de fonctionnalisme avec ses systèmes de chauffage, d'adduction d'eau chaude et froide, ses sanitaires... L'exemple montra qu'en dépit des conditions d'hygiène, de propreté et de salubrité, l'isolement permanent des détenus engendrait un taux de suicides sans précédent au sein de la population carcérale.

C'est pourquoi le ministère de l'Intérieur opta en 1853 pour un système pénal mixte permettant aux détenus une vie en commun en ateliers et réfectoires alliée à l'isolement en cellules la nuit. En 1854 une nouvelle circulaire ministérielle demandait aux préfets de séparer les détenus par catégorie, pour éviter la contagion morale possible avec la suppression de l'enfermement en cellule et le choix de petits dortoirs pour la plupart d'entre eux. C'est à la suite de cette deuxième circulaire que l'architecte départemental de la Haute-Garonne fut chargé par le préfet d'établir un projet pour Toulouse.

Les revues spécialisées du temps véhiculèrent abondamment les modèles des nouvelles réalisations carcérales. Le programme n'a rien de marginal au sein de l'intense réalisation d'équipements publics qui marque le siècle de l'industrie. La variété infinie des solutions au niveau formel, stylistique et distributif à partir d'une même typologie constitue un des aspects les plus fascinants de cette création carcérale. Mais les coûts très importants de telles réalisations eurent raison bien souvent des pieuses intentions. Par économie également, à la fin du XIXe siècle, on préféra des plans dits « en peigne » inspirés de

certains hôpitaux où les bâtiments cellulaires parallèles se placent perpendiculairement à un couloir de circulation (Fresnes, à Paris, en 1898, par exemple).

II - Maison d'arrêt, de justice et de correction de la Haute-Garonne

La circulaire ministérielle du 13 mai 1854 demandait aux préfets d'appliquer la séparation des détenus par catégories et de soumettre au Conseil général les améliorations que pouvait réclamer la situation des prisons dans leur département. L'architecte du département Jacques Esquié rédigea son rapport le 11 août 1854 et dressa le 14 août 1855 le projet de construction d'une nouvelle maison d'arrêt pour les hommes pour 695 100 Frs. Il proposait en outre l'aménagement pour les femmes de celle sise près du Palais de justice pour 86 000 Frs. Ce double projet reçut l'approbation du Conseil général des bâtiments civils (à Paris) le 23 avril 1856, puis du Conseil général de la Haute-Garonne le 28 août 1857. Le terrain fut acheté en 1858, mais la construction de l'asile de Braqueville grevait alors le budget du Département : en construction depuis 1852, il nécessitait encore des crédits supplémentaires pour son achèvement, effectif en 1864. Le Conseil général de la Haute-Garonne fut donc contraint, dans sa séance du 26 août 1859, d'ajourner la construction de la maison d'arrêt.

L'adjudication fut enfin passée le 30 décembre 1861. Les travaux alors déjà retardés depuis six ans durèrent encore neuf ans par manque de crédits. Moins d'un an après le début du chantier, des dégâts causés par la foudre provoquèrent l'effondrement des voûtes de deux des bâtiments de la détention alors en construction. Ils freinèrent les travaux et aggravèrent les problèmes financiers déjà importants, notamment à cause des litiges opposant la Ville et le Département au sujet de l'ancienne prison dite du Sénéchal. Le Département comptait sur la vente de cette ancienne prison pour financer en partie la nouvelle. La construction fut donc momentanément arrêtée. Ainsi le 8 décembre 1865 le ministre de l'Intérieur écrivit au préfet : « D'après le rapport que j'ai sous les yeux, l'entrepreneur des dits travaux serait laissé depuis une année sans ordres, sans plans de détail et sans argent. »

Le Conseil général dut voter de nouvelles impositions extraordinaires et l'affectation à la construction en cours d'une somme de 100 000 Frs initialement destinée à l'Ecole Normale.

Le 20 juillet 1867, l'architecte Jacques-Jean Esquié fut destitué de sa charge d'architecte départemental pour des raisons politiques : il était républicain et quoique le Second Empire ne se soit pas encore effondré, il se présentait comme tel aux élections

municipales. Il fut remplacé par son adversaire (politique) de toujours, l'architecte Edmond Chambert. En juillet 1867, l'ensemble du gros œuvre était achevé, à l'exception des murs de clôture du côté de la Grande rue Saint-Michel et de quelques dépendances « peu importantes ». La dépense effectuée s'élevait alors à 571 602 Frs, celle totale étant de 695 000 Frs. Dès 1868, J. J. Esquié s'empressait d'affirmer son exclusive paternité de l'œuvre en donnant à l'Académie des Sciences de Toulouse dont il était membre un mémoire sur les nouvelles prisons.

Alors que la guerre Franco-Prussienne s'achevait, en janvier 1871, la « prison neuve » était mise à disposition de l'intendance militaire pour les malades et blessés de l'armée. En septembre 1871, cinq ou six cents malades y étaient encore logés. Ce ne fut donc qu'ensuite que les détenus purent bénéficier de leurs nouveaux locaux.

Le choix du terrain

Un terrain de plus de deux hectares fut acheté par le Département au faubourg Saint-Michel pour 46 251 Frs le 15 juillet 1858. Ce terrain avait le triple avantage d'être près du Palais de justice (pour un convoyage aisé), d'un coût peu élevé et un peu à l'écart de la ville, afin d'isoler une population peu désirée. Il se trouvait à l'extrémité du faubourg Saint-Michel. La limite de l'octroi dite « barrière de Montpellier (Route impériale n° 113) » était à moins de cent mètres au sud de l'emplacement choisi.

La parcelle achetée adopte la forme pentagonale dessinée par l'architecte dans son projet de 1855, mais modifie un peu celle-ci. Cet ajustement fut dicté semble-t-il par le tracé projeté du prolongement du chemin du Busca en direction du carrefour sis à l'octroi. La rue du Gorp au Nord et la Grande rue Saint-Michel, seules, préexistaient. Le pentagone dessiné par l'architecte les longe sur deux de ses faces. Il s'établit toutefois légèrement en retrait de la Grande rue Saint-Michel pour dégager l'accès unique. Trois côtés étant en place les deux autres furent dessinés en conséquence pour former une figure régulière.

Il est vraisemblable que l'architecte ait aussi choisi l'emplacement parce qu'il se prêtait au plan pentagonal qu'il avait dessiné trois ans plus tôt. Mais en même temps ce terrain lui a heureusement suggéré d'améliorer une figure géométrique à cinq côtés inégaux assez lourde au plan visuel avec un côté nettement plus grand (celui de l'entrée) et deux angles droits. Le premier pentagone semble un rectangle auquel un triangle isocèle a été accolé sur une de ses longueurs. Dans le plan définitif, le grand côté fut considérablement réduit et les deux angles droits supprimés. Cela donne une figure parfaitement satisfaisante pour l'œil à cinq faces semblant égales. Désormais, le côté de la Grande rue Saint-Michel

mesure environ 130 m, les deux suivant 95 m, les deux derniers 108 m. Ce changement ne fut naturellement pas sans conséquence sur la longueur des cinq quartiers rayonnants, initialement tous égaux, quatre d'entre eux perdirent la longueur d'une cellule.

En attendant de réunir les fonds nécessaires à la construction nouvelle, le terrain furent rendu productif par sa location à un particulier pour y faire paître son troupeau de brebis pendant deux ans, puis pour être cultivé, sous réserve que les travaux débutent (plan « terrain à affermer, daté du 3 janvier 1860). En 1859, la présence d'herbes vénéneuses dangereuses pour les enfants, des daturas, avait été signalée par le maire de Toulouse. L'ensemble des terrains présentait alors un caractère campagnard marqué. La superficie achetée, de 2 hectares, 18 ares et 4 centiares précisément, inclut la future rue à réaliser entre la rue du Gorp et le prolongement du chemin du Busca projeté par la Ville. Ce prolongement ne fut pas exécuté, seule la partie destinée à longer le nouvel établissement vit le jour (la moitié de la rue Robespierre). Les rues enserrant les faces Est (aujourd'hui Robespierre) et Sud (aujourd'hui rue Saint-Denis) de la nouvelle prison et prévues en même temps qu'elle avec une largeur de 4 à 6 mètres furent réalisées en 1869, l'une par la Ville, l'autre, en deux tronçons, par le Département. Elles s'appelèrent initialement jusqu'en 1937, rue des Prisons.

L'architecte Jacques-Jean Esquié (Toulouse 1817-1884)

L'auteur du nouvel ensemble carcéral, l'architecte Jacques-Jean Esquié vit l'ensemble de son œuvre, et en particulier l'asile de Braqueville, couronnée par un prestigieux deuxième prix à l'Exposition Universelle de Paris en 1867.

Issu d'un milieu très modeste il avait reçu une double et solide formation tout en travaillant pour gagner sa vie. A l'école des Arts de Toulouse, entre 1833 et 1837, il avait été un élève remarqué par ses professeurs, les architectes Urbain Vitry et Jean-Antoine Raynaud. A l'école des Beaux-Arts de Paris, il fréquenta de 1838 à 1844 l'atelier de Félix Duban, le chef de la nouvelle école alors appelée romantique, par la suite rebaptisée rationaliste, un des maîtres incontestés du renouveau architectural avec Henri Labrousse et Léon Vaudoyer.

A son retour à Toulouse, en 1844, il débuta en tant qu'architecte adjoint à la Ville. De 1848 à 1868, nommé par le ministère architecte diocésain, il fut le premier à occuper cette nouvelle charge. A ce titre lui incombèrent l'entretien et la restauration de la cathédrale Saint-Etienne menés avec une science archéologique encore rare à cette date, de l'archevêché et du grand séminaire. Le diocèse de Pamiers lui avait été également confié,

mais il s'en déchargea dès 1850 pour cause de surcharge de travail. De 1850 à 1867 il fut également architecte du département et secrétaire du Conseil départemental des bâtiments civils. Il fut en outre de 1860 à 1874 inspecteur des travaux des Monuments historiques de Toulouse sous la direction du grand Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc. Les deux architectes furent liés par une très grande estime réciproque et une amitié certaine. Il assista le maître pour la restauration de l'insigne basilique Saint-Sernin et du collège Saint-Raymond. Membre républicain du Conseil municipal de 1869 à sa mort en 1884, pratiquement sans interruption, il fut président et rapporteur de la commission des grands travaux et adjoint au maire de 1871 à 1872. Il voyagea en Europe notamment en Belgique et en Allemagne pour voir les établissements psychiatriques les plus récents avant de rédiger son plan pour Braqueville.

En tant qu'architecte du département, il fut chargé de la conception et de la réalisation de ses deux chefs-d'œuvre, l'asile de Braqueville (aujourd'hui centre hospitalier spécialisé Gérard Marchand) de 1850 à 1864 et la prison Saint-Michel de 1854 à 1867. Toutefois il faut noter que la fonction n'entraînait pas automatiquement en France l'attribution des chantiers de construction départementaux : certains Conseils généraux firent appel à des architectes extérieurs - notamment parisiens - lorsque le leur n'avait pas assez d'envergure ce qui n'était évidemment pas le cas en Haute-Garonne.

Il n'enseigna pas, mais il eut une influence considérable par l'exemple de ses créations et de ses restaurations, prestigieuses et remarquées. Diverses de ses œuvres furent publiées comme modèles dans des revues et ouvrages d'envergure nationale et internationale. En 1865 et 1866 l'asile de Braqueville fut publié dans la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics* la plus grande revue française d'architecture du temps, vendue sur tous les continents : en Europe, aux Etats-Unis, en Amérique du Sud, en Russie, Egypte, Japon, Algérie, Chine, Inde, Turquie... J. J. Esquié écrivit lui-même le texte présenté avec un nombre considérable de planches gravées de très grand format. Quant à ses créations religieuses primées, dès 1850 elles avaient déjà servi de modèle telle l'église de Saint-Martin-du-Touch dans la banlieue de Toulouse, exemple très précoce d'architecture néo-médiévale polychrome et d'inspiration régionale. Son travail se caractérise par une grande science des distributions (des plans très bien conçus), un rationalisme exigeant qui lui permet aussi de faire des prouesses au niveau du rapport qualité-prix. Son choix économique des matériaux locaux n'exclut pas des innovations techniques. Enfin, au plan formel, il allie une grande maîtrise très classique des proportions à un vocabulaire éclectique ménageant une part importante aux formes proprement toulousaines traditionnelles (« mirandes », clochers de type toulousain, goût de la polychromie...). Son fils Pierre Esquié (1853-1933) fut le seul Grand prix de Rome

d'architecture du XIXe siècle originaire de Toulouse (en 1882) ; il fut professeur d'architecture à l'école des Beaux-Arts de Paris et eut une grande carrière internationale.

Le programme

Le nouveau système pénitentiaire imposé par l'instruction ministérielle de 1841 revu par celles de 1853 et 1854 se voulait à la fois plus efficace et plus moral, la société ayant pour droit de punir et pour devoir de rééduquer par l'éducation religieuse, l'instruction, l'éducation professionnelle, les habitudes d'hygiène et le travail obligatoire et rétribué.

La nouvelle construction devait permettre d'appliquer les directives ministérielles de séparation des détenus par catégorie. Le programme était initialement celui d'une maison d'arrêt, de justice et de correction pour 400 hommes et enfants uniquement. Dès 1869 toutefois, l'aménagement intérieur (taille des dortoirs) fut légèrement modifié et il fut décidé d'inclure des sections pour les femmes.

Il existait alors en France, trois types principaux de prisons départementales qui pouvaient être réunis en un même établissement... Les maisons d'arrêt étaient destinées aux inculpés ou prévenus de crimes ou délits et aux incarcérés pour dettes. Les maisons de justice recevaient les accusés traduits devant les cours d'assises, les condamnés en appel ou en pourvoi. Les maisons de correction étaient affectées aux condamnés à des peines d'emprisonnement d'un an et plus longues lorsque le ministère l'autorisait. Elles étaient destinées aussi aux condamnés correctionnels, aux « réclusionnaires et aux forçats attendant leur transfèrement, aux jeunes détenus, aux militaires et marins transférés d'un lieu à un autre » (J. J. Esquié, dans *Mémoire de l'académie des Sciences... de Toulouse*, 1868). Il s'agissait entre autres de désencombrer les maisons centrales en n'y admettant que les détenus condamnés à plus de deux ans.

La maison d'arrêt de justice et de correction de Toulouse pouvait donc recevoir des prévenus, des accusés et tous les condamnés de trois mois à deux ans. Le nombre total de ces détenus avait été évalué à un chiffre maximum de 400 « en tenant compte des éventualités de l'avenir » (J. J. Esquié, *ibid.*). Chacune des cinq branches de l'étoile de la détention était destinée à une population distincte de détenus puisque la séparation des diverses catégories constituait la base de la réforme, afin d'éviter toute contagion morale.

Le premier bâtiment à droite devait servir de maison d'arrêt et de justice pour les jeunes détenus. Le rez-de-chaussée comprenait ateliers, chauffoirs, réfectoire, salles d'école et huit cellules individuelles. L'étage comprenait cinq dortoirs de six lits et neuf cellules, une

infirmerie à quatre lits avec chambre des surveillants contiguë. En 1969 la moitié de ce bâtiment fut affecté aux femmes ;

Le premier bâtiment de gauche était symétrique et semblable au précédent, mais devait servir de « maison d'arrêt pour les faillis, les passages civils et les détenus pour dette en matière de commerce ». En 1869, il fut aménagé pour les femmes.

Le deuxième bâtiment à gauche affecté à la maison d'arrêt pour les prévenus adultes, les détenus pour dettes en matière criminelle, correctionnelle ou de police et les condamnés correctionnels à plus d'un ou deux ans attendant leur transfert. Au rez-de-chaussée, ateliers, chauffoirs, réfectoires, salles d'écoles, et huit cellules ; au premier étage six dortoirs à six lits, dix cellules, au deuxième étage cinq dortoirs à six lits, neuf cellules, une infirmerie à quatre lit avec chambre des surveillants. Le deuxième bâtiment de droite, symétrique et semblable devait servir de maison de justice pour les accusés et pour les condamnés jugés par la cour d'assises attendant leur transfert.

Le cinquième bâtiment de détention face à l'entrée, sur l'axe principal de l'établissement était destiné à la maison de correction pour les condamnés à un ou deux ans et au-dessous. Il est semblable aux deux précédents, mais possède en plus six cellules (deux sur chaque niveau). En 1869, avant installation des détenus, les consignes ayant changé, l'architecte E. Chambert aménagea les deux quartiers les plus proches de la rue Saint-Michel pour les femmes et transforma les dortoirs initialement prévus pour six lits en vastes dortoirs de 18 lits.

Chaque cellule avait en moyenne une longueur de 4,65 m, une largeur de 3 m et une hauteur de 3,40 m, soit un cube de 47,43 m. Ces mêmes cellules individuelles désormais pourvues de deux lits superposés et parfois d'un matelas au sol abritaient à la fin du XXe siècle jusqu'à cinq détenus.

Le coût

D'après l'architecte Esquié, en 1868, la nouvelle prison avait coûté 800 000 Frs, achat du terrain (43 608 Frs), devis supplémentaires pour imprévus et appareils de chauffage inclus (61 202 Frs) compris. D'après les calculs du temps, son prix de revient était donc de 2 000 Frs par détenu. La maison des jeunes détenus, à Paris, appelée « La Petite Roquette », et construite de 1826 à 1836 selon un système philadelphe un peu modifié avait coûté 9 000 Frs par détenu. Le prison de la Force, située en face, était revenue à 4 000 Frs par détenu, celle de Mazas, toujours à Paris à 4 476 Frs, celle de Rennes à

2 800 Frs. Toutes étant de type philadelphien, celle de Toulouse détenait la palme de l'économie, par suite de la nature des matériaux (brique et galets) en particulier. Le nouvel hôpital psychiatrique de la Haute-garonne, l'asile de Braqueville, du même architecte avait coûté, terrain et mobilier inclus, un million de francs pour 500 malades, soit 2 000 Frs par malade. Cela constituait aussi une extraordinaire prouesse financière. La société accordait la même importance aux uns comme aux autres, aux malades mentaux comme aux détenus.

Pour le Département de la Haute-Garonne, peu prospère au XIXe siècle car passé à côté d'une possible industrialisation, ces dépenses constituaient cependant des sacrifices considérables. Or ces sacrifices n'étaient pas toujours appréciés de la population d'autant que les recherches de ventilation, chauffage par conduits d'air chaud, etc. constituaient autant d'avantages consentis aux détenus et que la plupart des habitants de la ville étaient loin de posséder chez eux. Pour l'architecte cependant il s'agissait comme il l'écrivit de résoudre une des questions les plus importantes pour la civilisation, la morale et l'avenir de la société. Le nouveau système pénitentiaire était « à la fois plus efficace et plus moral » (...).

« Le cœur s'émeut du nombre des victimes que font annuellement l'ignorance et la misère. S'il n'est pas permis de détruire entièrement ces deux causes de tant de méfaits, il est toujours possible de combattre chez ceux qui les expient, l'ignorance par l'instruction, la misère par l'éducation professionnelle et le travail » (...)

III - La prison Saint-Michel : les séductions du rationalisme

La création d'Esquié relève de la typologie dite pennsylvanienne ou philadelphienne recommandée par le ministère, mais aucune des réalisations de ce type ne fut semblable. Elle se caractérise non seulement par les détails de son plan, et de ses élévations mais aussi par les matériaux et techniques utilisés, dont certaines pour la première fois localement. Seuls seront traités ici les bâtiments de l'architecture initiale, les ajouts tardifs n'ayant pas le moindre intérêt architectural et gênant la lecture de l'ensemble d'origine.

Plan : une étoile à cinq branches inégales

L'ensemble carcéral s'inscrit dans un pentagone aux côtés égaux deux à deux. Il présente cinq quartiers de détention rayonnant à partir d'une rotonde centrale reliée à la cour carrée de l'administration, sise en avant, par une galerie fermée. Seule cette galerie a aujourd'hui disparu détruite après la dernière guerre. Ce beau plan appartient à la famille

des plans dits radio-concentriques ou radiants mais il est en même temps structuré par un axe principal de symétrie. Ce dernier part de l'entrée, Grande rue Saint-Michel, traverse la cour de l'administration, la cour fermée qui la relie à l'étoile de la détention, la rotonde centrale et le quartier médian.

Deux murailles, séparées par le chemin de ronde, enserrent le pentagone. Egalement rayonnants, depuis la rotonde centrale de surveillance de multiples murs de clôture découpaient l'espace laissé libre en promenoirs, cours et préaux. Les plus petits promenoirs permettaient d'isoler certains des détenus, les autres, de maintenir les séparations par catégories. Peu de ces murs ont déjà été détruits.

Les bâtiments de l'administration et des services généraux situés en avant de ceux de la détention bordent une cour carrée de 12 m de côté dans œuvre et 28 sur 25 m hors œuvre environ. Le rez-de-chaussée présente une galerie de circulation de trois arcades ouvertes sur chaque face. Seul le bâtiment situé en fond de cette cour (à l'Est), du côté opposé à la rue, présente trois niveaux. Initialement l'appartement du directeur occupait le bel étage, tandis que la salle de réunion, la lingerie et ses dépendances occupaient le rez-de-chaussée. Divers logements pour les employés secondaires et les domestiques du directeur, des pièces de décharge, avaient été ménagés dans les combles. Les trois autres côtés de la cour offrent seulement un rez-de-chaussée et un niveau de comble. Divers services, dont la cuisine et ses dépendances, le corps de garde avec chambre pour l'officier, le logement des guichetiers, des latrines y étaient installés de part et d'autre d'un passage carrossable central. Un escalier dans chaque tour complétait l'indépendance des divers services. La fonctionnalité des circulations et des distributions constitue une constante dans l'œuvre de l'architecte J. J. Esquié, adepte du rationalisme architectural.

L'arcade centrale sous le logement du directeur commandait l'entrée de la galerie fermée qui constituait le seul accès à la rotonde et aux bâtiments de la détention. En face, s'ouvrait le seul accès sur rue. Deux passages latéraux donnaient sur les cours de services. Pivotal de circulation, où chaque corps de bâtiments porte un passage en son centre, la cour de l'administration gouvernait tout lien entre ce monde clos et l'extérieur.

La rotonde affectée conjointement à la surveillance générale et à la chapelle formait le cœur fonctionnel et moral de l'établissement conformément aux instructions ministérielles de 1841. Elle s'ouvre par de grandes arcades sur une galerie annulaire de circulation qui l'enserme. De son centre, rayonnent les cinq bâtiments de la détention, et la galerie aujourd'hui disparue qui menait vers la cour de l'administration et constituait la seule issue

vers l'extérieur. De la rotonde, toute la circulation horizontale, verticale, intérieure et extérieure (les promenoirs) des bâtiments de détention pouvait être surveillée. Le centre de la rotonde devait être occupé par une tourelle intérieure de deux niveaux abritant la salle de surveillance et, au-dessus, la sacristie. Ce petit bâti desservi par un escalier en vis eut été dominé par une plate-forme servant à célébrer la messe. La galerie annulaire qui enserrait la rotonde devait dans le projet initial loger à l'étage des quartiers cinq tribunes qui auraient permis aux détenus des cinq quartiers d'assister à la fois ensemble et séparément aux offices.

Comme l'ensemble du projet, cette disposition s'inspirait, en la transposant, des planches types de l'Atlas ministériel de prisons de 1841 (celle n° 6 dessinée par Abel Blouet en particulier). Mais l'autel surélevé et les tribunes ne furent jamais réalisés, sans doute par économie. Le successeur d'Esquié, Chambert dessina sur le plan de 1869 un autel posé au rez-de-chaussée de la rotonde sur l'axe de l'établissement ; la sacristie et une pièce pour le culte réformé furent simplement logés dans une des pièces trapézoïdales situées entre la rotonde et les quartiers.

La coupole devait recevoir la classique peinture bleue à points or dite ciel étoilé fréquente dans les églises. Le système projeté par Esquié avait l'avantage de cacher le surveillant dans la tourelle centrale au cœur de la rotonde. Depuis Bentham, une surveillance invisible, était supposée plus efficace et ce d'autant plus qu'elle se doublait de la présence d'un dieu également invisible et de ce fait encore plus redoutable.

Depuis la tourelle de sonnerie (le « beffroi » comme le nommait l'architecte J. J. Esquié), desservi par un escalier de bois en vis, un escalier droit métallique extérieur permet d'accéder à la terrasse circulaire qui domine la rotonde. Le beffroi a été couvert d'une coupole de briques assisées et non réalisé en structure métallique comme sur le projet de 1855. Depuis la terrasse circulaire supérieure de la coupole, le regard peut embrasser tout l'ensemble carcéral, de même qu'une large vue sur la ville ancienne et les extensions de l'ancien faubourg Saint-Michel.

Les cinq bâtiments rayonnants de la détention présentent un plan identique. Indépendants les uns aux autres, ils étaient affectés chacun à des catégories distinctes de détenus. Ils relèvent du système dit de la « nef » inspiré du modèle philadelphe et promulgué par l'Atlas de prisons modèles envoyé par le ministère aux préfets en 1841. Les cellules avaient simplement cédé la place à des dortoirs suite aux instructions ministérielles de 1853 et 1854 sus citées. Quatre de ces bâtiments sont de taille identique, le cinquième dans l'axe de l'établissement possède une longueur légèrement

supérieure de la largeur d'une cellule. Les deux bâtiments les plus proches de l'entrée n'ont que deux niveaux, et sont destinés à 50 détenus, les trois autres à trois niveaux (deux étages donc) devaient recevoir initialement 100 détenus chacun.

Chacun des cinq bâtiments est divisé dans sa longueur par un vaste couloir de circulation montant de fond en comble. Ce couloir dessert de plain-pied le rez-de-chaussée et, au moyen de galeries en surplomb, les étages. Des ouvertures pratiquées dans la voûte en berceau assurent un abondant éclairage zénithal que complète la grande baie vitrée en plein cintre occupant aux étages tout le mur du fond. Ces vastes vaisseaux se retrouvent dans toutes les prisons de type philadelphe et leur taille et leurs voûtements justifient pleinement leur nom de « nefs ». Ils permettent à un unique surveillant de contrôler la circulation sur tous les niveaux à la fois.

Un niveau supplémentaire de soubassement est établi sous chaque quartier. Il est couvert de voûtes en béton et abrite les calorifères ainsi sans contact avec les détenus. Le chauffage est assuré par des conduits d'air chaud. Tout l'établissement était ventilé et chauffé : la prison de Mazas à Paris avait montré l'exemple. Désormais hygiène et salubrité étaient assurés aux détenus.

Chacun des cinq bâtiments rayonnants s'articule avec la galerie quienserme la rotonde centrale par des espaces trapézoïdaux abritant l'escalier et divers services. Cette forme permet de ménager entre les cinq bâtiments de courtes pièces de passages directs de la rotonde aux promenoirs. Elle autorise aussi, de part et d'autre de la galerie d'accès à la cour de l'administration, en avant de l'ensemble de la détention, deux petites pièces l'une pour les avocats, l'autre pour les juges d'instruction. Là, les espaces trapézoïdaux sont prolongés pour amorcer l'ébauche en miniature d'une sixième branche de l'étoile ; ils abritaient initialement le parloir des hommes d'un côté, celui des femmes de l'autre.

Sur les promenoirs, les élévations extérieures des cinq bâtiments de détention ont été modifiées par l'ajout de fenêtres rectangulaires : celles d'origine sont segmentaires (arc en segment de cercle). Le premier quartier à droite a été allongé de quelques travées depuis la dernière guerre. Pour le reste, l'ensemble est très bien conservé.

Une architecture parlante : l'entrée, le château et la cour de cloître

L'entrée évoque le château-forteresse du Moyen-Age, cherche à impressionner le passant, à lui ôter l'envie d'être hébergé en ce lieu. Ses deux tours latérales en saillie sur la façade, son unique ouverture, la porte en plein cintre, son mur percé d'archères,

dominé par des créneaux, des mâchicoulis et la suggestion d'un chemin de ronde appartiennent à l'architecture parlante. Ce terme fut employé pour la première fois dans le *Magasin pittoresque* en 1852 par l'architecte Léon Vaudoyer au sujet de Ledoux et de la théorie des caractères à la fin du XVIIIe siècle : il renvoie à un langage métaphorique ou symbolique puissant et clair pour tous. La prison, plus longtemps que tout autre programme a relevé de l'architecture parlante, mais son discours a évolué. La terrible évocation des prisons tombeaux et forteresses qui hantent le siècle des Lumières caractérise le projet de Ledoux pour Aix. Mais au milieu du XIXe siècle, les considérations rationnelles l'emportent sur celles symboliques. Les apparences massives, impressionnantes mais coûteuses ont perdu de leur ampleur au profit d'établissements bien conçus. Dès 1829, l'architecte L.-P. Baltard critiquait ses collègues qui, imitant les célèbres prisons de la Bastille ou de Vincennes, croyaient convenable de donner à ces établissements « un caractère et un aspect effrayant », et composaient les façades selon les principes de la décoration théâtrale, et propres à inspirer la terreur. Le résultat écrit-il est puéril et occasionne une forte dépense sans utilité.

La prison d'Esquié semble donc assez originale à cette date par son élévation extérieure, même si celle-ci offre des proportions modestes. L'architecte pourtant rationaliste et soucieux des deniers publics a voulu rendre plus monumental l'édifice carcéral. Et là encore, la circulaire ministérielle de 1841 montrait la voie, avec des projets-type aux entrées marquées par deux tours polygonales pour les 3^e et 5^e projets de Blouet, en particulier.

La cour carrée de l'administration entourée d'une belle galerie d'arcades ouvertes en plein cintre ne présente plus rien d'effrayant. Elle rappelle les cours de cloître, d'hôpitaux, de lycées, voire les places à couverts. Au-dessus des arcades, sur trois côtés de la cour, de simples archères rappellent le castelet d'entrée. A l'étage, l'ancien appartement du directeur s'ouvre par trois fenêtres jumelées en plein cintre surmontées d'un oculus et inscrites dans des arcs cintrés dont l'archivolte à crochets s'orne de billettes. Les trois mansardes du comble dominant cette élévation où règne un beau vocabulaire néo-roman.

Techniques novatrices et matériaux locaux

Les programmes carcéraux furent un champ privilégié d'expérimentation des nouvelles techniques et des nouveaux matériaux : chauffage par adduction d'air chaud, système de ventilation, utilisation poussée des nouveaux matériaux, fer, fonte, zinc, pour éviter les incendies.

A la prison de Toulouse, les planchers intermédiaires entre les niveaux des cinq quartiers de la détention sont en fer et brique pour être incombustibles. Cette technique était utilisée là pour la première fois à Toulouse. Economique, elle était réalisée avec poutrelles en fer laminé à double T espacées de 1,16 m environ et reliées entre elles par des entretoises en fer rondin de 0,02 m de diamètre distantes de 1,43 m. Les voûtes en double épaisseur de briques dites tuilettes bâties au plâtre de Tarascon et enduites à trois couches de ce plâtre forment plafond. La tuilette est une variante de la brique foraine, deux fois moins épaisse, utilisée pour les voûtes. Comme les briques foraines elle a 0,42 m de longueur sur 0,28 m de large mais seulement 0,025 m d'épaisseur au lieu de 0,05 m.

L'entrée sur rue et l'intérieur de la cour de l'administration se caractérisent par l'emploi de maçonneries de brique foraine apparente. L'ensemble présente donc une couleur distincte de celle du reste de la Maison d'arrêt. L'établissement a en effet été réalisé en maçonnerie mixte liée et crépie au mortier hydraulique de briques et galets (avec un pourcentage très important de galets) en lits alternés. Seules les parties saillantes, les encadrements des ouvertures, linteaux, piédroits etc. étaient en brique foraine apparente taillée.

La rotonde centrale, de 12 m de diamètre, est voûtée d'une coupole en tuilettes. La coupole est portée par douze arcs colossaux en plein cintre de la hauteur de trois niveaux ; elle est percée de six lucarnes latérales à ouverture circulaire. Lucarne et coupole reçurent une toiture en zinc. La galerie annulaire de circulation qui enserre cette rotonde jusqu'à la naissance de la coupole, comme le reste l'établissement a reçu une couverture en tuiles creuses habituelle à Toulouse. Tuile creuse, brique taillée, voûtes en tuilette, l'emploi des techniques locales donne à la prison de Toulouse un charme inattendu pour ce type de programme.

IV - Un monument unique au sein de sa famille architecturale

Si l'ensemble carcéral de Toulouse s'inscrit dans la filiation des typologies de l'instruction ministérielle de 1841, les élévations sont marquées par les techniques et matériaux locaux ainsi qu'un vocabulaire néo-médiéval, voire néo-roman tout à fait exceptionnels. Le caractère économique et coloré des matériaux locaux permettait ce luxe décoratif sans entraîner des dépenses excessives. Modèle de fonctionnalisme, exemple rare à cette date d'architecture parlante, cet ensemble philadelphien constitue une œuvre particulièrement remarquable parmi ces réalisations que caractérise d'abord l'extraordinaire beauté formelle d'un plan dicté par la fonction de tout voir.

Les plans centrés et radioconcentriques apparaissent dès la Renaissance. Par leur beauté, leur perfection formelle, ils ont fait rêver pendant des siècles utilisateurs et architectes. Leur aboutissement sous la forme de panoptique à la fin du XVIIIe siècle a engendré maints projets, des lieux hospitaliers à ceux culturels. En réalité à cause du coût de ces constructions, la descendance principale du panoptique réside dans ces dérivés du plan de Bentham que furent les prisons de type philadelphien.

Les qualités distributives qui caractérisent ce genre de programme, soit l'organisation fonctionnelle et efficace des espaces et des circulations, ont attiré l'attention depuis une trentaine d'années, au moment où s'accroissait le nombre des destructions de cet extraordinaire patrimoine.

Assez peu de prisons furent effectivement construites à neuf selon les modèles demandés par le ministère car, par économie, on préféra effectuer des aménagements dans des bâtiments existants. De plus nombre de ces édifices peu aimés subirent dès leur désaffectation une destruction rapide et complète, tant ce type de monument peine à attirer la juste reconnaissance de ses qualités architecturales (la célèbre prison de la Petite Roquette à Paris en 1974, celles de Nîmes, de Pontivy, de la Roche-sur-Yon, d'Albertville, de Bordeaux...). Quelques prisons ont toutefois déjà profité d'une inscription sur la liste des monuments historiques (Autun circulaire, Guigamp avec ses cours à portiques en 1994, La Santé à Paris, Beaulieu à Caen, Montpellier...). Mais aucune n'est encore connue pour sa reconversion réussie et visible, certaines sont encore en activité (La Santé), d'autres trop petites (Autun)...

L'étoile à cinq branches de la prison Saint-Michel de Toulouse constitue un exemple particulièrement remarquable du type philadelphien grâce à la qualité reconnue de son créateur autant qu'à la spécificité de son plan, de ses formes et de ses matériaux. Rendre visible pour tous cette extraordinaire architecture destinée à tout voir permettrait de doter la cité dite de Pallas, ville des arts et des sciences, d'un monument exceptionnel pratiquement inédit et sans égal.

SOURCES et BIBLIOGRAPHIE

Archives départementales de la Haute-Garonne (ADHG) :

- 4.N.150 et 151 : Prison et caserne de gendarmerie, Toulouse, Saint-Michel
- 4.N.158 et 159 : Prisons - avant-projet de la prison départementale, 11 août 1854 et projet rédigé le 14 août 1855 (devis estimatif de 50 p)
- 4.N.160 : Prison Saint-Michel, achat du terrain (et plan)
- 4.N.161 : Prison Saint-Michel, J. Esquié, devis, correspondances, E. Chambert, coupe d'un des quartiers de détention
- 4.N.162 : Prison Saint-Michel, E. Chambert, plans
- 4.N.166 : J. Esquié, projet pour la prison des femmes (Saint-Michel)
- 4.N.167 : Prison Saint-Michel, E. Chambert, plan

Sources graphiques isolées, ADHG

- P.G. 966 : J. Esquié, Maison d'arrêt pour les hommes, éch. 0,01 par mètre, signé, daté 14 août 1855, élévation latérale d'un des bâtiments de la détention
- P.G. 967 : *Idem*, élévation principale
- P.G. 968 : *Idem*, coupe générale sur l'ensemble de la détention
- P.G. 969 : *Idem*, plan générale du rez-de-chaussée
- P.G. 970 : *Idem*, plan général au 1^{er} étage
- P.G. 971-1 : *Idem*, détail des pavillons de la détention : plans du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage
- P.G. 971-2 : *Idem*, plan du rez-de-chaussée et de l'étage des bâtiments de l'administration
- P.G. 972 : *Idem*, rotonde centrale, plans du rez-de-chaussée et de l'étage

- Baltard (Louis-Pierre), *Architectonographie des prisons ou parallèle des diverses systèmes...*, Paris, 1829
- Bentham (Jeremy), *Le panoptique* (avec analyses de M. Foucault, et M. Perrot), Paris, Belfond, 1977
- Esquié (Jacques-Jean), « Les nouvelles prisons de Toulouse – Système pénitentiaire dans les prisons départementales », dans *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 6^e série, T. VI, 1868, p. 313-330, 1 planche (plan)
- Esquirol (J.-E.-Dominique), *Des maladies mentales*, Paris, 1838 (cit T. 2, p. 398)
- Foucaud (Odile), *Jacques-Jean Esquié, 1817-1884, architecte à Toulouse*, doctorat nouveau régime d'histoire de l'Art, Toulouse II, 1989.
- Foucaud (Odile), *Jacques-Jean Esquié, architecte de fonction toulousain, 1817-1884*, catalogue d'exposition, Toulouse, musée Paul Dupuy, 1992, 112 p.
- Foucaud (Odile), « Iconographie de l'architecture. La prison française du XIX^e siècle, dernier avatar du couvent », dans *Gazette des Beaux-Arts*, Paris, novembre 1997, p. 195-214
- Foucart (Bruno), « Architectures carcérales et architectes fonctionnalistes en France au XIX^e siècle », dans *Revue de l'art*, n°32, 1976, p. 37-56
- Foucault (Michel), *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975
- Perrot (Michèle) (ouvrage collectif sous la direction de), *L'impossible prison*, Paris, Seuil, 1980